

Valorisation, interpellation et crédibilisation des initiatives locales de paix et sécurité (festivals, comités de paix, miradors de la paix, etc.)

Dans un contexte où les Etats de la Ségambie méridionale manquent souvent des ressources humaines et financières nécessaires au règlement des différends et conflits autour de l'accès aux ressources, les populations sont de plus en plus amenées à s'investir pour prendre en charge ces questions. Alors que l'autorité des forces de l'ordre s'arrête à la frontière, les initiatives populaires peuvent s'appuyer sur les solidarités socioculturelles et linguistiques qui unissent les communautés des pays voisins pour prendre en charge des problèmes se posant sur une base transfrontalière.

Face aux vols de bétail, aux différends fonciers, aux conflits autour de l'accès aux points d'eau ou encore aux tensions entre agriculture et élevage, les populations mettent sur pied des comités de paix chargés d'exercer une veille sur les tensions communautaires, de déclencher rapidement l'alerte en cas de différends, et d'accompagner la gestion – résolution du conflit par un travail de médiation le cas échéant. Pour ce faire, ces comités mobilisent à la fois les associations de jeunes, les chefferies traditionnelles ou coutumières ainsi que les autorités décentralisées et administratives.

Ces initiatives populaires peuvent être qualifiées d'« hybrides » lorsqu'elles puisent la légitimité de leur action à la source de plusieurs registres normatifs : celui de l'Etat « moderne », celui des autorités coutumières ou traditionnelles, ou encore le registre religieux. Ces initiatives sont également désignées par le terme « d'endogènes » dès lors qu'elles prennent forme sous l'impulsion des communautés concernées pour répondre aux problèmes spécifiques de sécurité qu'elles rencontrent. On parle également d'initiatives « locales » dans la mesure où la fonction de ces comités s'exerce d'abord et avant tout au niveau villageois et inter villageois, même si l'on constate parfois une fédération des comités villageois dans le cadre de zones, de collectivités locales ou de divisions administratives puis entre collectivités ou divisions de part et d'autre de la frontière.

Si les comités de paix sont les plus visibles, d'autres initiatives populaires contribuent tout aussi significativement à la promotion de la paix et de la sécurité. Il s'agit de l'organisation de festivals culturels transfrontaliers, de la mise en place de conventions locales autour de la gestion des terroirs, de la revalorisation de la parenté à plaisanterie¹, de la construction de miradors de la paix², du « gamou » du pardon³, ou encore d'initiatives d'aménagement ou de mise en valeur d'un patrimoine transfrontalier commun (piste, vallée).

¹ La « parenté plaisante », appelée également « parenté à plaisanteries », « cousinage », « cousinage à plaisanteries », « relations de plaisanteries », « alliances à plaisanteries » ou encore « alliances cathartiques » instaure une relation privilégiée entre les parties, individu ou groupes sociaux dont aucun membre du corps social n'est exclu, en raison de la multiplicité de ses portes d'entrée.

² Le mirador est un rectangle composé de lattes de bambous, reposant sur des piquets de 25 centimètres de hauteur et surmonté d'un toit. Situé à l'entrée d'un village, le long d'un sentier qui relie une concession à une autre ou au centre du village sous l'arbre à palabre, le mirador remplit la fonction symbolique de lieu d'arbitrage et de règlement des conflits aussi bien pour les communautés diolas, mandingues que pulaar (qui l'appellent « *diuré* »).

³ A l'origine le Gamou est la fête célébrant la naissance du prophète (Maouloud). Par la suite, au Sénégal, les Gamou se sont multipliés comme des moments de renforcement de la foi et de discussions autour du Coran. L'élément de pardon introduit dans le Gamou est spécifique à la zone de Coumbacara à la frontière entre le Sénégal et la Guinée Bissau. A chaque Gamou, l'imam consacre un moment à interpeller la population sur ce qui pourrait renforcer la cohésion. Ainsi ceux qui n'ont pas remboursé leurs dettes, bénéficient d'un pardon public de leurs créanciers, sans pour autant que leur nom soit cité. Des habitants de la communauté rurale ont pardonné des dettes engrangées par les bissau guinéens (et vice versa). Cette pratique pourrait être étendue mais fonctionnant avec les ressources du milieu, elle est toutefois limitée à un espace réduit. Le Gamou, comme le mirador de la paix ont jeté les bases de collaborations de part et d'autre de la frontière ».

Bien qu'elles ne soient pas mises en œuvre par la puissance publique, ces initiatives populaires remplissent bel et bien une fonction de service public. Elles comblent ainsi le vide laissé par l'Etat du fait du manque de ressources, mais également de la spécificité transfrontalière qui caractérise la vie de relations dans ces espaces. En d'autres termes, ces initiatives constituent une forme de réappropriation populaire des espaces transfrontaliers qui, en refondant à partir de la pratique les modalités de leur gouvernance, les érigent en « territoires transfrontaliers »⁴.

Pour autant, la relation de ces comités aux autorités demeure une question sensible étant donné l'instabilité de leur posture entre l'Etat d'un côté et certaines factions armées de l'autre. En effet, dès lors qu'ils apparaissent trop proche des forces de l'ordre, ces comités peuvent être suspectés par les factions armées d'être des groupes de renseignement à la solde du pouvoir et de se voir ainsi en partie décrédibilisés au sein de la communauté. Inversement, la mise en place de comités populaires en charge de la sécurité sans contrôle de la part des autorités administratives fait courir le risque de voir émerger des milices locales qui auront davantage tendance à exacerber les tensions communautaires.

Quoi qu'il en soit, la reconnaissance de ces initiatives populaires par l'Etat constitue une dimension importante de leur légitimité. C'est pourquoi les comités de paix recherchent presque systématiquement l'aval des autorités administratives déconcentrées et tentent de faciliter l'organisation de rencontres avec leurs homologues de d'autre côté de la frontière. L'expérience montre en effet qu'il est important que la réponse de l'autorité face aux vols ou exactions soit harmonisée de part et d'autre de la frontière. A défaut, les poches d'insécurité ont tendance à se déplacer du côté où la réponse est la plus laxiste⁵. Au-delà, ces rencontres entre autorités homologues permettent, d'encadrer, d'évaluer, d'encourager les initiatives populaires en matière de paix et de sécurité. Elles demeurent malheureusement trop rares faute de moyens.

La posture des autorités administratives locales est donc également inconfortable puisqu'elles doivent composer au jour le jour entre d'un côté le respect de leurs prérogatives officielles et vis-à-vis de leur hiérarchie, et de l'autre la réalité quotidienne qui faute de moyens les contraint à s'appuyer sur les acteurs associatifs, les autorités coutumières et les élus locaux. Il existe donc un décalage entre normes officielles et pratiques qui nuit à la bonne articulation et partant à l'efficacité des efforts déployés par l'administration étatique et par les initiatives populaires en matière de paix et de sécurité. A l'heure actuelle, les initiatives populaires demeurent encore mal documentées, peu connues, peu reconnues et sous valorisées par les autorités administratives nationales. Elles sont de ce fait insuffisamment prises en compte dans la production des normes sur la sécurité au niveau national et sous régional. La recherche d'un meilleur ajustement entre normes officielles et pratiques sociales dans le domaine de la sécurité constitue dès lors un enjeu important.

Une meilleure connaissance des initiatives populaires en matière de sécurité ainsi qu'un encadrement normatif mieux adaptés sont d'autant plus nécessaires que ces initiatives commencent à faire l'objet d'un intérêt croissant de la part de certains partenaires au développement. On constate malheureusement un déficit de coordination entre les différents partenaires appuyant ces initiatives, ce qui aboutit à une mise en compétition des organisations locales autour de l'accès aux importantes ressources financières injectées dans ce domaine. Cette situation présente le risque de voir les organisations mieux outillées

⁴ « Le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire. » Guy Di Méo ("Les territoires du quotidien", 1996, p.40).

⁵ Ainsi concernant les problèmes récurrents de vol de bétail, les autorités locales du côté bissau guinéen en sont arrivées à bastonner systématiquement les voleurs qui ont par la suite eu tendance à privilégier le côté sénégalais pour leurs exactions.

pour capter ces nouvelles ressources s'investir de façon opportuniste dans la constitution de comités de paix au détriment de dispositifs préexistants, moins connus et pourtant très efficaces.

La concurrence entre organisations locales face aux partenaires au développement produit également un éclatement des initiatives par zones voire par ethnie. Le dialogue et les échanges d'expériences demeurent rares de ce fait⁶. Il semble par ailleurs se développer une véritable culture de « l'omerta » qui rend opaque la nature même des interventions de certains comités de paix. Certes, il est vrai que le traitement de certains différends requiert de la discrétion, mais il semble également que cet argument soit utilisé non sans succès pour conserver une position de leadership qui devient une situation de rente.

Au final, les initiatives populaires jouent un rôle essentiel en matière de paix et de sécurité mais restent néanmoins fragiles. Les contextes spécifiques dans lesquels elles s'inscrivent doivent être davantage pris en compte dans la définition de l'appui des partenaires au développement au risque de déstabiliser les équilibres existants. L'absence d'un cadre de cohérence global et d'un encadrement concerté de la part des Etats sur l'ensemble de la Sénégal méridionale réduit à terme l'impact de ces initiatives puisque les poches d'insécurité se déplacent naturellement dans les zones non couvertes par ces dispositifs.

⁶ Les radios communautaires pourraient jouer un rôle important dans la connaissance et reconnaissance mutuelle de ces différentes initiatives existantes.

Résultats attendus

- ☛ Les acteurs concernés ont une connaissance plus fine du rôle et de l'impact réel des initiatives populaires de paix et de sécurité ;
- ☛ Les bonnes pratiques sont promues aux différentes échelles ;
- ☛ Les dispositifs d'appui / d'accompagnement de ces initiatives deviennent mieux coordonnés, plus souples et plus efficaces ;
- ☛ Grâce à la promotion des échanges sur les solidarités historiques, les différentes communautés / générations comprennent et élargissent leurs liens socioculturels ;
- ☛ La collaboration entre autorités administratives homologues est consolidée et systématisée ;
- ☛ L'autonomie des porteurs de projet est renforcée et les initiatives populaires de paix et de sécurité sont consolidées.

Indicateurs de Changement Politique et Social

- ➔ La fonction de service public remplie par les initiatives populaires de paix et de sécurité est reconnue par les autorités nationales et sous régionales ;
- ➔ Les capacités des populations à participer plus activement aux programmes sous régionaux sur la paix et la sécurité, sont reconnues et valorisées donc renforcées politiquement et stratégiquement ;
- ➔ Les populations de la Sénégambie méridionale fonctionnent davantage selon le principe d'une subsidiarité active en intégrant les exigences d'une citoyenneté locale, nationale et sous régionale ;
- ➔ Les administrateurs changent progressivement de posture en intégrant davantage l'apport des normes produites socialement dans leur missions ;
- ➔ La diversité culturelle est mieux assumée, acceptée et vécue.

